

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Le onze avril deux mille dix neuf à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 04 avril 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.  
Etaient présents : Lamaire François – Morel Nadine - Carpentier Jean-François (départ à 20h27) - Boddaert Dominique - Keller Lysiane - Boitel Catherine - Bezault Bernard - Oyon René – Delimauges Didier - Swaenepoel François.

Absents excusés : Lepère Vincent - Jean-François Carpentier qui donne pouvoir à M. François Lamaire à partir de 20h27

Secrétaire de séance : Boitel Catherine

---

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le maire fait la lecture du courrier de Mme Françoise Foulon, conseillère municipale, qui fait part de sa démission du conseil municipal pour cause de déménagement.

Approbation du procès-verbal du 27 février 2019.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET DE L'EAU

La présidence de séance est assurée par Mme Nadine Morel, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Le compte administratif 2018 du service de l'eau est présenté comme suit à l'assemblée :

- section d'exploitation	:	- dépenses	: 49 714.63 €
		- recettes	: 71 599.10 €
- section d'investissement	:	- dépenses	: 19 034.19 €
		<i>Reste à réaliser</i>	<i>: 164 157.00€</i>
		- recettes	: 75 489.73 €

Soit résultat cumulé au 31.12.2018 : - section d'exploitation : excédent de 223 194.69€  
- section d'investissement : déficit de 71 381.97€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 du service de l'eau.

### COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET DE L'EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du service eau dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### AFFECTATION DE RÉSULTAT EAU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2017	Résultat exercice 2018	Reste à réaliser	Affectation de résultat pour l'exercice 2019
Investissement	36 319.49	56 455.54	164 157.00	- 71 381.97
Fonctionnement	201 310.22	21 884.47		223 194.69
<b>TOTAL</b>	<b>237 629.71</b>	<b>78 340.01</b>	<b>164 157.00</b>	<b>151 812.72</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :

à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) 71 381.97

Solde disponible affecté comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 151 812.72

Total affecté au c/1068 71 381.97

#### BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE D'EAU

Le projet de budget primitif 2019 du service d'eau est présenté comme suit à l'assemblée :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	218 110 €
		- recettes	:	218 110 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	279 336 €
		- recettes	:	279 336 €

soit un total de budget 2019 du service d'eau de 497 446€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 du service d'eau.

Départ de Jean-François Carpentier à 20h27 qui donne pouvoir à M. François Lamaire

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE

La présidence de séance est assurée par Nadine Morel, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Le compte administratif 2018 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	:	508 452.57 €
		- recettes	:	605 679.41 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	86 524.50 €
		<i>Reste à réaliser</i>	:	<i>332 331.64 €</i>
		- recettes	:	309 077.82 €
		<i>Reste à réaliser</i>	:	<i>119 047.00 €</i>

Soit résultat cumulé au 31.12.2018 : section de fonctionnement : excédent de 456 865.90 €  
section d'investissement : excédent de 13 036.97 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune.

## COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2019

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux d'imposition locale pour 2019 soit :

- taxe d'habitation	:	19.07
- taxe foncière bâti	:	9.31
- taxe foncière non bâti	:	22.51
- CFE	:	16.25

pour un produit attendu de 184 539 €.

## SUBVENTIONS 2019

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'augmenter les subventions des associations de la commune de 10€ soit :

- Club arcéen du 3ème âge	:	170 €
- Ercheu Gym	:	170 €
- Voisines et Compagnies	:	170 €
- Manu association	:	170 €
- Société de chasse	:	170 €
- Les Bout'choux (ABCDE)	:	170 €
- Comité des fêtes d'Ercheu	:	170 €
- Croix Rouge de Roye	:	50 €
- les Restos du Coeur	:	50 €.

Ces subventions sont versées sur présentation des comptes de chaque association.

## AFFECTATION DE RÉSULTAT COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2017	Résultat exercice 2018	Reste à réaliser	Affectation de résultat pour l'exercice 2019
Investissement	3 768.29	222 553.32	213 284.64	13 036.97
Fonctionnement	359 639.06	97 226.84		456 865.90
<b>TOTAL</b>	<b>363 407.35</b>	<b>319 780.16</b>	<b>213 284.64</b>	<b>469 901.87</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :

à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (R001)	13 036.97
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	469 901.87

### BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE

Le projet de budget primitif 2019 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement :	- dépenses :	1 060 392.00 €
	- recettes :	1 060 392.00 €
- section d'investissement :	- dépenses :	1 177 681.64 €
	- recettes :	1 177 681.64 €

soit un total de budget primitif 2019 de 2 238 073.64 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune.

### REMPLACEMENT DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la préfecture demande que l'on statue sur la place vacante de 2<sup>ème</sup> adjoint suite au décès de M. Bonnissant.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux si l'un d'entre eux souhaite postuler à cette fonction. Aucun conseiller ne souhaite se présenter à cette fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas remplacer le 2<sup>ème</sup> adjoint.

### QUESTIONS DIVERSES

- Régie de recette et d'avance ALSH : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une régie de recette et d'avance pour l'ALSH d'Ercheu afin de pouvoir rendre la monnaie aux parents qui paient en espèces et d'effectuer des achats dans les commerces n'acceptant pas de créer de compte client et le paiement par mandat administratif.

Le conseil municipal demande qu'un cahier avec toutes les opérations effectuées soit visé par le maire mensuellement

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de créer une régie d'avance et de recette pour l'ALSH d'Ercheu et fixe le montant de l'avance à 150€ et des recettes à 150€.

- Remerciements opération Hauts de France propres: M. Boddaert, président de la société de chasse et organisateur de l'opération Hauts de France propres, remercie les membres du conseil municipal et les personnes présentes le 23 mars pour leur participation et leur investissement.
- Nettoyage de l'église : Le nettoyage de l'église sera effectué le samedi 18 mai. Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un expert de l'assurance va venir constater les dégâts suite à la tempête du 10 mars et les fuites seront réparées. Mme Keller demande si la porte va être repeinte et l'extérieur nettoyé. Monsieur le maire confirme que ces travaux vont être effectués ainsi que la mise en peinture des grilles.

- Remerciements : M. Swaenepoel remercie la municipalité et les membres du conseil pour son soutien et sa présence lors des obsèques de sa grand-mère, doyenne du village, Mme Yvette Swaenepoel.
- Calvaire : Mme Keller demande si des travaux sont prévus au calvaire. Monsieur le maire lui répond que les travaux viennent de commencer. Plusieurs solutions sont envisagées pour réparer ou remplacer la croix.
- Réception chaînes TNT : Mme Keller fait part au conseil de problèmes rencontrés par elle-même et plusieurs administrés pour réceptionner les chaînes de la TNT avec une antenne râteau. La mairie avait contacté l'Agence Nationale des Fréquences à ce sujet qui lui avait expliqué que le problème pouvait venir de la 4G. Les administrés impactés devaient contacter l'ANFR au 0970 818 818 mais apparemment ces contacts n'aboutissent à aucune amélioration. Une note sera mise dans le prochain bulletin municipal pour recenser les habitations rencontrant des problèmes de réception afin que la mairie puisse insister auprès de l'ANFR pour qu'il solutionne ce problème comme il l'avait promis.
- Plaque place multisports : M. Delimauges demande si le conseil municipal accepte que la place où se situe le terrain multisports soit baptisée « place du droit de l'enfant » comme l'avait souhaité M. Bonnissant. Le conseil accepte de nommer la place ainsi et l'inauguration sera prévue lors des festivités du 14 juillet.

Séance levée à 22h45.

### Réunion du conseil municipal du 11 avril 2019.

- **Délibération 05\_2019 : Approbation du Compte Administratif 2018 - Eau**
- **Délibération 06\_2019 : Approbation du Compte de Gestion 2018 - Eau**
- **Délibération 07\_2019 : Affectation de résultat – Eau**
- **Délibération 08\_2019 : Budget Primitif 2019 – Eau**
- **Délibération 09\_2019 : Approbation du Compte Administratif 2018 - Commune**
- **Délibération 10\_2019 : Approbation du Compte de Gestion 2018 - Commune**
- **Délibération 11\_2019 : Taux d'imposition 2019**
- **Délibération 12\_2019 : Subventions 2019**
- **Délibération 13\_2019 : Affectation de résultat – Commune**
- **Délibération 14\_2019 : Budget Primitif 2019 – Commune**
- **Délibération 15\_2019 : Remplacement du 2<sup>ème</sup> adjoint**
- **Délibération 16\_2019 : Régie de recettes et d'avances ALSH**

NOM et prénom	Présent	Absent/ Pouvoir	Signature
LAMAIRE François	X		
MOREL Nadine	X		
CARPENTIER Jean-François	X	Pouvoir à François Lamaire à partir de 20h27 Délibération 09_2019	
BODDAERT Dominique	X		
FOULON Françoise	X		
KELLER Lysiane	X		
BOITEL Catherine	X		
BEZAULT Bernard	X		
OYON René	X		
DELIMAUGES Didier	X		
LEPERE Vincent		X	
SWAENEPOEL François	X		

